

# France : le Conseil d'État annule l'AMM du Palmier de Floride de Mylan

Abderrahim DERRAJI - 2025-05-29 05:49:00 - Vu sur [pharmacie.ma](https://www.pharmacie.ma)

Le Palmier de Floride de Mylan, médicament indiqué dans le traitement des troubles mictionnels modérés liés à l'hypertrophie bénigne de la prostate, s'est vu annuler son AMM comme ça a été le cas au début de l'année du Palmier de Floride Biogaran. Cette procédure fait suite à un recours du laboratoire Pierre Fabre qui commercialise Permixon® qui est à base de Palmier de Floride. Ce Laboratoire reproche à Biogaran et à Mylan de s'appuyer sur des données bibliographiques de Permixon® dans leur dossier de demande d'AMM, sachant que le procédé d'extraction adopté par les deux laboratoires diffère de celui Pierre Fabre. Le Conseil d'État estime que les médicaments ne peuvent pas être considérés comme identiques et les données de Permixon® ne peuvent pas être utilisées dans le dossier de demande d'AMM présenté par Mylan. L'ANSM demande aux médecins de ne plus prescrire Palmier de Floride de Mylan et aux pharmaciens de ne plus le dispenser. Quant aux patients qui sont traités actuellement par ce médicament, ils doivent rentrer en contact avec leur médecin ou pharmacien pour envisager un changement avec une alternative thérapeutique.